

chinois offre donc d'extraordinaires débouchés pour les producteurs canadiens de bois de dimension, de panneaux OSB et de contreplaqué ainsi qu'aux autres fournisseurs de produits et de services en Chine.

Les autorités chinoises sont actuellement à revoir les codes du bâtiment. Les codes du bâtiment existants ne décrivent pas la méthode de construction de maisons à ossature de bois du Canada, ni les produits, les règles de classification des bois d'œuvre et les méthodes de calcul employés au Canada. Le gouvernement canadien et les représentants de l'industrie canadienne des produits du bois travaillent en étroite collaboration avec les représentants du ministère chinois de la Construction afin d'apporter des modifications aux codes qui traiteront de la construction à ossature de bois.

En ayant la possibilité de collaborer à l'élaboration des codes chinois de la construction, le Canada a une occasion unique d'influencer l'évolution de l'industrie du bâtiment en Chine. Et si le style d'habitation proposé par le Canada plaît, les produits du bois canadiens seront acceptés en Chine. Cela dit, la participation canadienne à la modification du code chinois du bâtiment est la première et combien importante étape d'une stratégie à long terme visant à introduire la construction à ossature de bois en Chine.

Pour favoriser l'introduction en Chine de la technique de construction à ossature de bois, le Canada allouait, le 30 octobre 2001, une somme de 5,3 millions de dollars (à être dépensée sur une période de quatre ans) afin d'accroître les exportations canadiennes de bois vers la Chine. Cette subvention, que les provinces et l'industrie canadienne des produits du bois devraient égaler, servira à plusieurs fins (formation des constructeurs, certification des habitations, promotion, etc.) et cela, de manière à tirer parti des modifications qui seront apportées aux codes chinois du bâtiment.

Investissement

Depuis six ans, la Chine est la deuxième destination en importance de l'IED mondial. Les investissements canadiens directs en Chine ont sans cesse augmenté ces dernières années, passant de 257 millions de dollars en 1994 à 734 millions de dollars en 2000 (en 2000, l'investissement direct de la Chine au Canada s'élevait à 215 millions de dollars). Le montant moyen des nouveaux investissements augmente continûment et le gros de ces investissements sont destinés non plus à de petites entreprises familiales, mais aux activités sophistiquées de multinationales. Le Canada continue d'accorder la plus haute priorité à la négociation avec la Chine d'un accord de promotion et de protection de l'investissement étranger. Des discussions sont en cours à cette fin.

Hong Kong

Aperçu

La Région administrative spéciale de Hong Kong jouit d'une autonomie considérable dans la gestion de ses affaires économiques, commerciales, culturelles et politiques et elle conservera cette autonomie jusqu'en 2047. Hong Kong est dotée d'un système financier distinct et formule ses propres politiques monétaire et financière. Le dollar de Hong Kong, qui est arrimé au dollar américain, a toujours cours légal. Hong Kong reste un port franc et un territoire douanier distinct. Elle peut traiter d'économie, d'argent et de finances, de transports maritimes, de communications, de tourisme, de culture et de sports avec des États et des organismes internationaux. Elle est membre de l'APEC et de l'OMC sous l'appellation « Hong Kong, Chine ».

Hong Kong demeure une économie de marché résolument libre et ne pose pratiquement aucun obstacle à l'accès à ses marchés ou à la conduite des affaires. À part les taxes d'accise sur les automobiles, le carburant, l'alcool et les cigarettes, aucun droit, taxe ou contingent n'est imposé sur les produits importés.

Les entreprises canadiennes continuent de jouir d'un excellent accès au marché hong-kongais et aucun problème d'accès bilatéral n'est en suspens. En 2001, les exportations canadiennes à destination de Hong Kong se sont élevées à 1,2 milliard de dollars, et les importations canadiennes en provenance de Hong Kong se chiffraient également à 1,2 milliard. Les échanges dans les services sont très importants. Le gouvernement de Hong Kong continue à élaborer ses propres politiques économiques, financières et budgétaires en fonction de ses intérêts et de sa dépendance envers le commerce. La politique d'intervention minimale du gouvernement dans l'économie continue à s'appliquer aussi bien au commerce des produits et services qu'à l'investissement. En outre, en plus de constituer un marché intéressant en soi, Hong Kong est le plus grand port de la Chine et l'« entrepôt » de la plupart des importations et des exportations à valeur ajoutée de ce pays, particulièrement pour ce qui est des produits exportés par les PME.

Investissement

Les investissements directs au Canada provenant de Hong Kong continuent de croître régulièrement, étant passés de 2,8 milliards de dollars en 1995 à 4,5 milliards de dollars en 2000. En règle générale, les investisseurs canadiens ne rencontrent que peu d'obstacles sur le marché de Hong Kong. Entre 1995 et 2000, la valeur des investissements canadiens à Hong Kong a crû pour passer de 2,4 milliards de dollars à 3,8 milliards de dollars.